

1. Une politique de développement économique au service de l'emploi

Rappel des objectifs de la charte :

Favoriser le développement économique performant et équilibré sur le territoire en menant des actions
Renforcer l'attractivité du Pays auprès des porteurs de projet, des investisseurs et des travailleurs
Mutualiser les moyens pour des projets ambitieux
Favoriser les solidarités entre les différents espaces du Pays

Axes de développement :

- Favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises (optimiser le dispositif d'accueil des entreprises, disposer d'une offre de services et d'infrastructures pour favoriser l'implantation des activités développer les coopérations transfrontalières,...)
- Apporter des soutiens sectoriels spécifiques (accompagner l'évolution des petites entreprises artisanales et commerciales, conforter et intégrer l'agriculture dans le développement et la transformation du territoire, Soutenir et valoriser les activités locales (verre, bois,...) porteuses de savoir-faire,...)
- Pour une gestion territoriale de l'emploi et des compétences (disposer d'une offre de formation répondant aux besoins actuels et à venir, maintenir et développer le bilinguisme,...)
- Développer, à côté de l'économie marchande, une offre de services et de biens qui réponde aux critères de l'économie solidaire (favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté,...)

Le SCoT affirme des objectifs de développement des activités et de l'emploi. A cet effet, il s'engage en faveur du développement d'activités « traditionnelles » (industries, artisanat...) mais aussi novatrices (tourisme, énergies, bois...) en vu d'une diversification du tissu économique local. Le développement d'une offre de services et d'infrastructures performantes conditionne l'aménagement des zones d'activités du territoire. L'Ageme et les chambres consulaires, aux côtés de services communautaires compétents, conseillent et assistent les entreprises dans la mise en œuvre de leurs projets. Le SCoT pose également un cadrage en matière d'implantation des activités commerciales afin de favoriser la reconquête des friches commerciales et de limiter les situations de conflits d'usage notamment.

En revanche, en matière de développement de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) notamment en faveur de la promotion du bilinguisme et de développement d'une offre de services et de biens en faveur de l'économie solidaire, les initiatives sur le territoire restent ponctuelles.

Les objectifs de la Charte de Pays en matière de développement économique sont pour partie traduits dans le SCoT, plus particulièrement en matière d'implantations préférentielles et d'insertion paysagère des zones d'activités. Néanmoins, les problématiques relatives à la GPEC et à l'économie solidaire participant au développement d'activités locales en accord avec le contexte du territoire (situation frontalière, vieillissement des populations, faible niveau de qualification des jeunes...) ne rencontrent pas de réponse collective efficace.

Projets concrétisés :

- SCOT /DAC
- Europôle 2 à Hambach
- Aménagement des nombreuses zones d'activité du territoire
- Poste d'agent économique créé à la Communauté de communes du Pays de Bitche
- Ateliers relais créés sur la CASC et sur la Communauté de communes du Pays de Bitche
- Création des crèches inter-entreprises à Hambach et à Sarreguemines
- ...

2. Une politique de déplacements adaptée aux besoins de ceux qui vivent et travaillent

Rappel des objectifs de la charte :

Améliorer la mobilité de l'ensemble de la population du Pays
Mutualiser les moyens pour mener ensemble des projets cohérents et efficaces
Favoriser les solidarités entre les différents espaces

Axes de développement :

- Des besoins de transports à apprécier plus finement (conduire une étude approfondie, sur le Pays, des besoins de déplacements et des évolutions prévisibles pour adapter les moyens,...)
- Une offre de transport mieux organisée sur le Pays (coordination des autorités organisatrices de transport, privilégier l'intermodalité, définir une organisation des déplacements urbains et périurbains avec une priorité donnée au développement des transports collectifs et autres modes alternatifs, arrêter un schéma des déplacements applicable sur le Pays,...)
- Compléter et améliorer les réseaux du Pays (au niveau routier et ferroviaire et des relations interurbaines, donner la priorité pour les transports interurbains ou ferroviaire ainsi qu'aux modes alternatifs à la route, améliorer la desserte des zones isolées pour une meilleure mobilité,...)
- Connecter le Pays avec l'extérieur (tirer parti de la venue du TGV Est, favoriser l'accès aux aéroports, compléter les réseaux routiers et ferroviaires du Pays vers Metz, l'Alsace et l'Allemagne,...)

- Promouvoir des déplacements respectueux de l'environnement (donner la priorité aux transports collectifs 'propres' pour les déplacements urbains et suburbains, développer et structurer un réseau concerté d'itinéraires cyclables, favoriser l'utilisation des transports en commun, valoriser l'utilisation de la voie d'eau, ...)
- Offrir un service de transport adapté à toutes les populations (réaliser une étude pour analyser les besoins précis, adapter le transport scolaire aux pratiques extra scolaires, soutenir les actions visant à améliorer l'accessibilité, étudier l'intérêt et la viabilité de services à la demande...)

L'analyse des flux de déplacements et des offres en transports collectifs sur le Pays a été engagée via plusieurs études : étude « déplacements » du Pays en 2007, étude « déplacements transfrontaliers » relatifs aux échanges entre le Land de Sarre et les régions de Forbach et de Sarreguemines notamment (GECT Sarrebruck-Moselle Est). La procédure d'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines a posé les problématiques et enjeux du territoire dans le domaine des déplacements et des transports. La définition d'une armature urbaine organisée autour de l'axe ferré Sarrebruck/Sarreguemines/Bitche a vocation à structurer les transports vers les pôles urbains relayés par les pôles intermédiaires au départ des villages, en intégrant les possibilités de covoiturage, davantage adaptées aux secteurs plus ruraux.

Le développement de nouvelles zones urbaines au regard des dessertes en transports collectifs est encouragé dans le SCoT. Néanmoins, le territoire est confronté à des difficultés de pérennisation et d'efficacité de ses transports ferrés :

- *L'axe Sarreguemines/Bitche n'est plus en fonctionnement et est actuellement compensé par une offre de bus qui peut néanmoins présenter l'avantage d'une plus grande flexibilité en matière d'arrêts (les arrêts de bus se situent au plus près des populations, ce qui n'est pas forcément le cas des arrêts de gare...). La ligne ferrée nécessiterait des travaux de réhabilitation et d'aménagement très lourds pour que les trajets ferroviaires deviennent intéressants pour les voyageurs.*
- *L'axe Sarreguemines/Sarrebruck est régulièrement menacé pour des questions de partage des coûts entre autorités françaises et allemandes.*
- *Les liaisons de Bitche vers l'Alsace pourraient être facilitées par la réhabilitation de la ligne ferrée Bitche/Philipsbourg/Niederbronn qui n'est actuellement plus en fonctionnement. La remise en service de cette ligne nécessiterait de lourds investissements.*

Le principe de la connection du territoire avec ses espaces voisins est affirmé dans le SCoT. Au-delà de la remise en service et de l'amélioration des déplacements ferroviaires, le SCoT affirme le principe de l'amélioration de certains axes routiers (Bitche/Alsace, Bitche/Zweibrücken, contournement Sud de Sarreguemines, déviation de Woustviller) et de l'usage de la voie d'eau (principalement pour les transports de marchandises).

L'amélioration des voies de déplacement doux en sein des communes est également affirmée dans le SCoT et fera l'objet de traductions dans les documents d'urbanisme locaux.

Certains projets d'infrastructures routières sont à ce jour inscrits au schéma départemental, néanmoins, concernant les infrastructures ferroviaires, la multiplicité des acteurs concernés et les coûts nécessaires nécessitent des discussions qui prendront du temps. Il en est de même pour les liaisons entre territoires, qui devront faire l'objet d'échanges entre Autorités organisatrices de transports.

Concernant l'objectif affiché dans la Charte d'offrir un service adapté à toutes les populations, il faut souligner que des initiatives existent : transport à la demande pour la CASC, transport urbain à la demande pour les personnes isolées à Bitche, projet de plan de déplacement d'entreprises pour les entreprises de la CASC...

Les objectifs de la Charte de Pays en matière de déplacement sont pour l'essentiel traduits dans le SCoT. Une partie de ces objectifs trouvera une concrétisation dans l'aménagement urbain des communes et communautés de communes. Néanmoins, une partie importante des problématiques liées aux transports nécessite une coordination et des accords entre AOT ainsi que des choix financiers qui ne relèvent pas seulement du territoire.

Projets concrétisés :

- SCOT /DAC
- Nouvelle halte fluviale à Sarralbe
- Etude transport du Pays
- Etude transport du GECT
- Travaux d'intermodalité à la gare de Sarreguemines
- Développement des réseaux cyclables sur les EPCI du Pays
- Achat d'un bus hybride à la CASC (dans le cadre des actions du Plan climat)
- Transport à la Demande de la CASC
- Déplacement des personnes à mobilité réduite à la commune de Bitche
- ...

Projets à concrétiser :

- Un schéma de déplacement sur le Pays
- La coordination des autorités organisatrices de transport
- Le plan de déplacement entreprises de la CASC

3. Une politique touristique concertée

Rappel des objectifs de la charte :

Mutualiser les moyens pour développer une offre adaptée et de qualité

Axes de développement :

- Fédérer et coordonner l'action des professionnels pour un développement cohérent (initier une concertation au niveau des acteurs, une meilleure structuration des OT du Pays, engager des projets touristiques au niveau du Pays pour affirmer une identité de Pays et promouvoir un maillage du territoire, favoriser les relations avec les territoires limitrophes pour nouer des partenariats, encourager l'élaboration d'un schéma touristique pour le Pays,...)
- Affirmer les spécificités du Pays pour une attractivité renforcée (valoriser les savoir-faire culinaires et les produits du terroir, développer l'offre de tourisme de nature, élargir l'offre de tourisme patrimonial et de mémoire, accompagner et maîtriser le développement des activités liées à l'eau,...)
- Favoriser un accueil touristique de qualité afin d'allonger le temps de séjour des touristes (offrir des capacités d'hébergement diversifiées et adaptées aux besoins, valoriser la notion de 'Ville porte' du Pays, offrir des lieux de restauration divers et/ou complémentaires pour tous les budgets, concevoir des produits touristiques avec les tours-opérateurs,...)
- Réhabiliter et promouvoir le patrimoine bâti et paysager du Pays (valoriser le patrimoine bâti, historique, religieux, culturel et artisanal, favoriser l'ouverture de sites patrimoniaux ou historiques non valorisés, aménager qualitativement les abords des sites, promouvoir une politique de valorisation des paysages...)
- Tester de nouvelles offres pour attirer de nouvelles clientèles (développer le tourisme fluvial, promouvoir le cyclotourisme (et les pratiques complémentaires), développer le tourisme d'affaires, étendre les itinéraires équestres existants et les connecter sur le Pays, concevoir et tester de nouveaux produits adaptés aux populations particulières)
- Une offre de tourisme adaptée aux besoins en évolution (appréhender les besoins à venir des clientèles potentielles, une offre de qualité,...)
- Une politique marketing originale, concertée, porteuse d'une identité de Pays (des supports de communication variés et concertés au niveau du Pays, des centres d'informations touristiques décentralisés sur le Pays et sur les villes portes, favoriser la création d'une centrale de réservation commune avec les OT et professionnels, favoriser la commercialisation de produits dérivés (boutiques), une signalétique commune sur le Pays, développer et proposer des produits thématiques (court, moyen et long séjours),...)

Le Pays Sarreguemines-Bitche-Sarralbe a réalisé une « Etude de stratégie et d'organisation du développement touristique du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe » en 2007. Cette étude a notamment permis de dégager différents scénarii pour une meilleure structuration des OT du Pays de l'arrondissement de Sarreguemines. Suite à cette étude et à l'issue de la fusion des Communautés de communes de Volmunster, du Pays du Verre et de Bitche et Environ, en 2010, l'Office de Tourisme associatif du Pays de Bitche a franchi le pas et s'est organisé en EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), tandis que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a pris la compétence tourisme en 2012.

En ce qui concerne la Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche, elle n'a à ce jour pas souhaité prendre la compétence tourisme du fait d'un potentiel touristique qu'elle estime peu important sur son territoire. La Communauté de Communes de l'Albe et Lacs, quand à elle, bien qu'elle possède un réel potentiel touristique (étangs de la ligne Maginot, patrimoine religieux,...) et que des initiatives soient développées sur les communes disposant d'étangs de la ligne Maginot, n'envisage pas de prendre la compétence tourisme. Néanmoins, un éventuel rapprochement avec la CASC pourrait être envisagé à l'avenir.

L'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Bitche a développé une réelle stratégie touristique, qui lui permet aujourd'hui de développer une contractualisation « Destination touristique phare » avec le Conseil Régional de Lorraine. La stratégie touristique de l'office de Tourisme Sarreguemines Confluences est encore en cours de développement. Un second contrat « Destination touristique phare » devrait à terme intégrer les communautés de communes de l'Ouest du Pays (Métropole Moselle-Est).

En parallèle de ces organisations communautaires, à l'échelle du Pays, la problématique touristique est traitée dans le SCoT comme un élément constitutif de la politique de développement économique du territoire. A cet effet, le SCoT prévoit la préservation des éléments patrimoniaux et paysagers caractéristiques et met l'accent sur les besoins de développement et de qualification de capacités d'hébergement, notamment pour les groupes.

Enfin, au-delà du SCoT, si la possibilité d'une mutualisation à l'échelle du Pays de l'Arrondissement de Sarreguemines a été évoquée à maintes reprises, quelles sont la place et les missions attendues du Pays ? Quel marketing ? Le Pays a-t-il vocation à développer une identité touristique propre sachant que d'autres politiques de développement touristique existent autour du Pays, au travers du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, ainsi que du GECT Saar-Moselle. Si oui, pour coordonner les initiatives, une mutualisation des moyens devrait être pensée au niveau du Pays, afin de couvrir les territoires encore non organisés aujourd'hui (Rohrbach-lès-Bitche et le Pays de l'Albe et Lacs) notamment.

Certains objectifs de la charte en matière de tourisme sont traduits dans le SCoT et font désormais l'objet d'un développement communautaire sur une partie du territoire. Une partie de ces objectifs trouvera donc une concrétisation dans les documents d'urbanisme locaux des communes et communautés de communes, de part les outils qui existent pour protéger et valoriser notamment le patrimoine bâti, religieux, paysager, etc. Mais pour la création d'une politique touristique d'ensemble, il conviendra de développer les partenariats entre les offices de tourisme du territoire et plus largement entre communautés de communes.

Projets concrétisés :

→ SCOT

→ Etude de stratégie et d'organisation du développement touristique du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe

→ Etude hébergements touristiques de la Communauté de Communes du Pays de Bitche

→ Marchés paysans de l'Association Mosellane d'Economie Montagnarde et du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines

→ Réorganisation des Offices de Tourisme du Pays de Bitche (en EPIC) et de Sarreguemines (compétence communautaire)

→ Contrats du Conseil Régional de Lorraine « Destination phare » (Pays de Bitche et Eurodistrict Saar-moselle)

→ Développement du Musée du Sabot, du pôle verrier de Meisenthal, du Musée de la Faïence de Sarreguemines, de la Route du Feu, de la Ligne Maginot aquatique, ...

→ ...

Projets à concrétiser :

→ Un politique marketing porteuse d'une identité de Pays ?

4. Une politique d'accès aux services pour le mieux vivre des habitants

Rappel des objectifs de la charte :

La poursuite de cet objectif renvoie à une volonté de développement qui tient compte des services offerts et de leur meilleure utilisation, où le souci de cohésion sociale est particulièrement affirmé

Axes de développement :

- Une approche de la culture qui désigne le citoyen comme destinataire des services culturels (promouvoir l'accès égal aux pratiques artistiques et culturelles pour chaque citoyen quel que soit son âge et son lieu de résidence, soutenir la création et la diffusion, porter une conception généreuse du patrimoine pour installer des liens nouveaux avec l'environnement urbain et rural contemporain, donner tout son sens à la contractualisation, un Pays garant du pluralisme et solidaire d'un développement équilibré,...)
- Contribuer au bien-être et à la santé, à la cohésion sociale et à la croissance par le développement de services sportifs et de loisirs (favoriser l'accès pour tous aux sports et aux loisirs par un renforcement de la dimension éducative, inscrire le sport, le sport-loisir et les activités de pleine nature dans une perspective de développement durable, valoriser les espaces à enjeux sportifs et promouvoir l'accès raisonné aux activités, structurer l'organisation sportive et para-sportive par la formation et l'emploi, des choix stratégiques sur la base du partenariat,...)
- Organiser l'offre de services aux usagers pour améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer l'attractivité du Pays (rendre le meilleur service en développant une triple stratégie, anticiper et mieux connaître les besoins pour organiser l'offre, initier une nouvelle approche des services et du commerce, prendre en compte les besoins des publics spécifiques pour un habitat pour tous,...)
- Une offre de santé de proximité accessible dans des délais raisonnables et garantissant les exigences de qualité et de sécurité (créer un observatoire de la santé pour analyser les besoins et engager une démarche partenariale, passer d'une logique institutionnelle à une logique de services de santé qui a le souci du partenariat et de la transparence, concevoir un schéma de Pays de l'organisation sanitaire et sociale, réfléchir au périmètre d'un bassin de santé plus pertinent (élargi aux Pays limitrophes), garantir le respect des règles de sécurité sanitaire et des urgences, développer des réseaux de soins de proximité, développer la prévention et encourager la création d'un centre d'éducation à la santé globale, assurer la qualité de vie des personnes âgées,...)
- Façonner une politique partenariale de la continuité éducative prenant en compte les nouveaux temps sociaux de l'enfant et de la famille (accueillir l'enfance et la petite enfance, offrir des scénarii temps libre aux enfants et adolescents, consolider et optimiser le service public d'éducation, créer un observatoire de Pays de la réussite scolaire et de l'intégration,...)
- Créer les conditions d'une société de l'information pour tous (optimiser la capacité et les moyens de communication à l'échelle du Pays, encourager et renforcer les usages et les pratiques des NTIC, assurer un développement équilibré des réseaux sur le Pays, en particulier dans les zones les moins favorisées,...)
- Citoyenneté et vie associative (promouvoir une citoyenneté de participation, conforter le rôle des associations au service du développement local et de la cohésion sociale, soutenir les initiatives qui visent à l'ouverture aux cultures transfrontalières et européennes et encourager la coopération décentralisée, reconnaître et soutenir la participation des personnes âgées dans tous les champs de la vie sociale,...)

Le territoire voit se développer une offre culturelle diversifiée, comprenant à la fois un volet « création » et des opérations de diffusion via des festivals notamment. Leader 2007/2014 a permis de soutenir un certain nombre de ces opérations qui relèvent principalement de collectivités locales (programmation culturelle de Bitche et Sarreguemines...) mais aussi d'associations (Moselle Art Vivant...). L'offre muséographique s'est en outre renforcée (musées de la faïence à Sarreguemines, site d'Eschviller, site archéologique de Bliesbruck...). La thématique des jardins devient également l'un des supports clés de l'offre culturelle du territoire.

En matière d'offre sportive, ce sont principalement les associations qui ont poursuivi leurs travaux sans prise en main structurante de la part des collectivités. On peut néanmoins souligner les actuelles réflexions de la CASC dans le domaine des équipements sportifs.

Si le SCOT prescrit une proximité des services et leur organisation en fonction de l'armature urbaine (les pôles urbains sont destinés à recevoir les services les plus structurants...), cette thématique a pris son sens, à la fois dans les initiatives ponctuelles des collectivités et associations du territoire, mais également dans les politiques de développement régional et départemental, avec par exemple, la création du CLIC comme émanation du Conseil Général de Moselle, la restructuration des hôpitaux, les maisons de santé, l'étude

« petite-enfance » menée à l'échelle du Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe, ainsi que le développement des crèches, des accueils périscolaires, des Relais d'Assistance Maternelle, ...

Un Guide des services aux seniors a été imaginé par le Conseil de Développement en 2010. Tandis qu'un réseau de personnes relais s'est constitué sur le Pays afin d'informer et de sensibiliser les personnes âgées sur l'existence du CLIC, des aides disponibles, et recenser les problèmes existants sur le territoire, ... Le Conseil de développement du Pays a également participé à la mise en place du Dispositif Prévention Jeunes Décrocheurs pour lequel le Pays poursuit actuellement son assistance.

Le développement du Très Haut-Débit (fibre optique) s'est organisé sur la CASC et les Communauté de communes du Pays de Bitche et de Rohrbach-lès-Bitche. Il est actuellement en cours de réalisation sur la Communauté de Communes de l'Albe et Lacs.

La vitalité des forces associatives du territoire nécessiterait une analyse plus fine.

Certains objectifs de la charte en matière de politique d'accès aux services sont traduits dans le SCoT : prévoir de nouveaux équipements et services de proximité, notamment adaptés aux besoins des seniors, développer des services à domicile en milieu rural, le maintien des services médicaux ... Une partie de ces objectifs trouvera une concrétisation dans les documents d'urbanisme locaux des communes et communautés de communes mais l'essentiel des ces objectifs relève de la vie associative et des politiques publiques.

Projets concrétisés :

- SCOT
- Dispositif Prévention Jeunes Décrocheurs du Pays
- Etudes Petite enfance et périscolaire de la CASC
- Guide des services aux seniors et réseau des personnes relais en faveur des seniors du Pays
- Réseaux Très Haut Débit organisés sur la CASC et le Pays de Bitche/Rohrbach
- Gratuité des bus de la CASC pour les personnes âgées
- Développement des Relais d'Assistants Maternelles
- Développement des maisons médicales à Montbronn et Goetzenbruck
- Création du nouvel hôpital de Sarreguemines (Robert Pax) et réorganisation de l'hôpital de Bitche
- ...

Projets à concrétiser :

- Réseau Très Haut Débit à mettre en œuvre sur la Communauté de Communes de l'Albe et Lacs

5. Une politique d'aménagement durable de l'espace

Rappel des objectifs de la charte :

Préservation et la valorisation de l'environnement (et donc du cadre de vie) du Pays

Axes de développement :

- Pour une politique environnementale au niveau du Pays (une meilleure coordination des politiques mises en œuvre par les services et les collectivités concernées, associer les acteurs concernés dans l'élaboration d'un diagnostic partagé, assurer la cohérence, au niveau du Pays, des outils d'aménagements de l'espace (PLU, CAD,...), favoriser la prise en compte des considérations architecturales dans les documents d'urbanisme, une vraie prise en compte des dimensions environnementales pour les projets menés, promouvoir des systèmes de contrôle de la bonne exécution des mesures / règlements, engager des actions d'information et de communication adaptées pour les élus, les acteurs concernés et le grand public,...)
- Une politique foncière au service du développement harmonieux du Pays (mettre en œuvre de façon concertée et planifiée les outils adaptés à la gestion des espaces (remembrements respectés, règlements de boisement à promouvoir,...), initier la création d'une 'commission' associant des partenaires techniques (DDE, CAUE,...), des élus et des représentants du patrimoine local pour apporter des conseils et des avis sur les documents d'urbanisme,...)
- Une meilleure coordination dans la constitution et la mise en œuvre des documents d'urbanisme (une connaissance fine des documents applicables sur les communes et leurs groupements, connaître précisément les zones à urbaniser à moyen terme sur les communes, prendre en compte les évolutions générales des espaces sur le long terme, privilégier la définition des documents au niveau intercommunal avec une recherche de cohérence au niveau du Pays, créer des instances de coordination pour la mise en œuvre des principaux projets ayant un impact sur l'aménagement de l'espace,...)
- Développer une gestion du patrimoine et de l'environnement bâti (assurer la cohérence des actions de valorisation au niveau du Pays, favoriser les instances de concertation entre les acteurs concernés, mettre en œuvre des animations, du conseil sur l'aménagement et la valorisation du bâti, informer et mettre en œuvre les dispositifs existants de valorisation de l'habitat, promouvoir les 'diagnostic de villages', informer et former les élus à l'utilisation et à la mobilisation des outils, concevoir et diffuser des outils d'aide à la décision, soutenir des actions d'information auprès des habitants sur les dispositifs et les aides,...)
- Les paysages : une richesse à préserver et valoriser (engager une politique globale de réhabilitation et de valorisation des espaces délaissés, mobiliser les outils adéquats (CAD, PLU, Charte Paysagère,...), des remembrements concertés au niveau du Pays qui évitent la banalisation des paysages, un respect des plans d'épandage, soutenir les actions luttant contre les éléments qui dégradent les paysages,...)
- Un développement économique qui respecte l'environnement (prioriser l'utilisation des équipements existants, assurer un traitement environnemental des espaces et des bâtiments d'activités (ZI, ZA, bâtiments agricoles,..), sensibiliser les collectivités locales aux effets produits ou induits de la réalisation de nouveaux projets, réfléchir à l'impact environnemental des projets d'infrastructures,...)

- Lutter contre les pollutions et les pollutions visuelles (limiter la pollution occasionnée par la circulation en milieu urbain, sensibiliser la population et les institutions à l'utilisation de carburants plus respectueux de l'environnement, promouvoir le concept d'agriculture raisonnée, porter une attention particulière aux travaux de traitement des eaux pour les installations industrielles, rechercher des solutions alternatives au traitement des boues d'épuration, initier la création d'un observatoire des pollutions au niveau du Pays, répertorier les pollutions diverses (réseaux, bruit,...) qui impactent sur l'environnement et le cadre de vie,...)
- Offrir sur le Pays des systèmes de traitement des ordures ménagères et des déchets associés (en respectant le plan départemental, en anticipant les besoins pour adapter les moyens, promouvoir le tri sélectif sur tout le Pays,...)
- Une politique d'assainissement qui répond aux besoins locaux et aux exigences des textes (adapter les solutions possibles selon les secteurs concernés, imaginer et expérimenter des méthodes innovantes et respectueuses de l'environnement, soutenir les actions de sensibilisation,...)

La rédaction du SCoT a permis d'associer élus, acteurs du territoire et partenaires dans la définition d'orientations et d'objectifs environnementaux mais aussi en matière d'économie de consommation foncière et de préservation des éléments architecturaux et paysagers remarquables, d'implantation des activités économiques et de leur intégration paysagère et environnementale, de pollution et de traitement des déchets, et d'assainissement notamment. Ces orientations et objectifs devront faire l'objet d'une déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux (PLU communaux ou intercommunaux).

Le suivi de la mise en œuvre des objectifs du SCoT et des PLU sera assuré dans le cadre d'un observatoire du foncier et de l'habitat installé à l'échelle du SMAS et adossé au système d'information géographique dans lequel les documents d'urbanisme numérisés seront intégrés. Ce suivi sera réalisé par le SMAS. Les documents d'urbanisme seront soumis pour avis aux élus du SMAS (bureau) et du Préfet. La loi ALUR de mars 2014 faisant des PLU intercommunaux la règle devrait donner lieu d'ici quelques années à l'élaboration de PLUi qui poseront un projet politique collectif et un règlement adapté compatibles avec le SCoT et la Charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord pour les secteurs concernés.

Les objectifs de la Charte de Pays en matière d'aménagement sont pour l'essentiel traduits dans le SCoT et feront l'objet d'un suivi dans ce cadre. Une partie importante de ces objectifs trouvera une concrétisation dans les documents d'urbanisme locaux des communes et communautés de communes. Il faut enfin noter que le SCoT traite de problématiques plus larges que celles initialement abordées dans la Charte de Pays comme les questions énergétiques, les risques... conformément aux attentes du Grenelle de l'Environnement.

Projets concrétisés :

- SCOT
- Sydeme
- Observatoire habitat et foncier du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Déchèteries créées sur le territoire
- Développement de programmes d'assainissement et de stations d'épuration
- ...

Projets à concrétiser :

- Réseau Très Haut Débit à mettre en œuvre sur la Communauté de Communes de l'Albe et Lacs